



PNR 59: Rien de neuf



Par ses structures de petite taille, l'agriculture suisse est particulièrement mal adaptée à la culture de plantes de rapport transgéniques.

Photo: www.fotolia.com

Le rapport de synthèse du Programme national de recherche PNR 59 le révèle : la culture de plantes transgéniques en Suisse n'a pas de sens. L'Appel de Bâle contre le génie génétique soutient la prorogation du moratoire et continue de lutter pour une Suisse sans OGM.

En 2005, le peuple suisse s'est prononcé pour un moratoire sur la culture commerciale de plantes génétiquement modifiées et, en 2010, le Conseil fédéral a prorogé ce moratoire pour trois années de plus. Dans l'intervalle, un programme national de recherche (PNR 59) devait établir les avantages ainsi que les risques inhérents à la culture de plantes transgéniques au niveau de l'agriculture suisse et apporter des éléments de réponse à des questions telles que celles qui suivent. Une coexistence des modes de culture transgénique et conventionnel est-elle concevable pour l'agriculture suisse, basée sur de petites structures ? Les plantes transgéniques occasionnent-elles des dommages pour l'environnement ? Est-il raisonnable de penser qu'à moyen terme, la société acceptera l'utilisation du génie génétique par l'agriculture en Suisse ? L'utilisation d'OGM pourrait-elle apporter des avantages économiques à nos paysans ?

Une utilité douteuse Les organisations critiques face au génie génétique, l'Appel de Bâle par exemple, n'ont pas été les seules à s'opposer dès le départ à la réalisation de ce programme national de recherche. Certains représentants du Fonds national suisse comme Dieter Imboden, président du Conseil national de la recherche, ont, à posteriori tout au moins, mis en doute l'utilité de ce programme de recherche doté d'un budget de douze millions de francs. Ce programme s'est achevé en été 2011. Un rapport de synthèse résumant et évaluant les résultats des divers projets qui le composent a été publié à fin août de cette année.

Des conclusions banales Comme prévu, une partie des résultats du programme de recherche ne dépassent pas le seuil de la banalité. Ainsi, une des conclusions principales est l'impossibilité d'extrapoler les données sur le développement et le comportement des plantes génétiquement modifiées obtenues en serre à ce qui se passerait en plein air – un résultat qui n'est pas vraiment neuf. Par ailleurs, de nombreuses études du PNR 59 sur la sécurité biologique se sont déroulées dans des enceintes climatiques et des serres. Les études au contact de l'environnement



Point de vue

Les plantes génétiquement modifiées (PGM) ne feraient courir aucun risque à l'être humain et à l'environnement. C'est la conclusion du rapport du PNR59. Personnellement, j'y ajoute un grand point d'interrogation. Cette « absence de risque » postulée confine à de la négligence grave, car elle se fonde uniquement sur deux études de littérature. Notons aussi que le PNR ne comprend pas de projet centré sur les risques pour la santé et ignore des études établissant l'existence de tels risques.

La déclaration établissant qu'une coexistence entre PGM et cultures conventionnelles serait possible en Suisse soulève aussi des questions, car les calculs du PNR passent notamment sous silence les frais impliqués découlant des contrôles indispensables et ceux résultant de l'obligation de gérer des flux de marchandises séparés. Pour le maïs par exemple, les calculs se basent sur une distance de sécurité de 150 mètres, ce qui est tout bonnement irréaliste ! En Allemagne, la distance prise en compte est de 300 mètres. Des essais effectués avec du maïs sucré prouvent par ailleurs une dissémination de pollen sur 500 m !

Je suis donc déçue de ces conclusions à sens unique du PNR 59. Les 12 millions de francs de fonds publics investis auraient pu servir à créer une base plus crédible au débat à mener sur l'utilité et sur les risques des plantes génétiquement modifiées.

Maya Graf, Conseillère nationale et présidente du Groupe suisse de travail sur le génie génétique

Lettre circulaire

Feuille d'information

de l'Appel de Bâle contre le génie génétique

(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)

21ème année, no 139

Date: 22.10.2012

Publication: 6 x par an

Basler Appell gegen Gentechnologie
Murbacherstrasse 34
Case postale 27, 4013 Bâle
Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11

info@baslerappell.ch
www.baslerappell.ch
CCP 40-26264-8



La prorogation du moratoire à le vent en poupe

Après avoir pris position sur la motion Markus Ritter (PDC/SG) en mai de cette année, le Conseil fédéral a recommandé la prorogation du moratoire sur la culture d'OGM dans l'agriculture suisse, qui est encore en vigueur jusqu'en novembre 2013. En août, l'affaire a pris un tour plus concret : la commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a approuvé dans le cadre du développement de la Politique agricole dans les années 2014 à 2017 (PA 14-17) une double motion de Hansjörg Walter, président de l'Union Suisse des Paysans. À une large majorité de 18 voix contre 6, la CER-N a approuvé la motion Walter pour une prorogation du moratoire jusqu'à fin 2017. En outre, le Conseil fédéral est chargé de présenter encore avant l'expiration du moratoire un rapport proposant une méthode d'évaluation de l'utilité des plantes transgéniques. Cet outil devrait permettre de juger si les PGM présentent un avantage pour la production, les consommateurs et l'environnement par rapport aux produits de l'agriculture conventionnelle. C'est sur cette base que le Conseil fédéral devrait tirer un bilan coût-bénéfices des PGM existant actuellement pour la Suisse.



Même l'Union Suisse des Paysans joue la carte d'une agriculture exempte d'OGM.

Photo: www.sbv-usp.ch

se limitaient à de petites surfaces et ne portaient que sur deux à trois assolements, alors que l'on sait aujourd'hui déjà du fait de la culture de plantes transgéniques à large échelle, que celle-ci a des effets négatifs au niveau de l'agriculture et de l'environnement. Mais en laboratoire comme au niveau d'essais en plein air, ces effets ne sont pas visibles.

La coexistence ne paie pas Les études du PNR 59 centrées sur les possibilités de coexistence des deux modes de culture ont montré que dans les conditions actuelles, la culture de maïs Bt n'est pas rentable. Autre résultat : dans les monocultures de grande surface, la culture de plantes transgéniques peut permettre un gain de souplesse au niveau de la gestion agricole. Pour une agriculture basée sur de petites surfaces, comme l'est l'agriculture suisse, ce résultat n'est cependant pas pertinent.

Le niveau d'acceptation populaire reste minime Les études portant sur l'acceptation des organismes génétiquement modifiés (OGM) par la société ont montré que le travail de vulgarisation des milieux scientifiques n'entraîne pas de gain au niveau de l'acceptation, bien au contraire : une information plus poussée de la population peut même renforcer le rejet des OGM. Ces études ont également confirmé la stabilité de l'attitude de rejet de la population suisse. Et les études sur les plantes transgéniques « innovantes », par exemple celles qui produisent des substances pharmaceutiques (Pharma-Crops), n'ont pas permis d'établir un meilleur réceptif par la population que les plantes transgéniques cultivées à des fins alimentaires.

Un moratoire utile La conclusion est évidente : la culture de plantes transgéniques en Suisse ne fait aucun sens. L'utilité d'avoir investi douze millions de francs pour ce programme est très douteuse. Les maigres résultats du PNR 59 n'auront probablement qu'un impact confidentiel sur le débat concernant la nécessité ou non de proroger le moratoire actuel. L'Appel de Bâle contre le génie génétique poursuivra en tout cas sa lutte pour que l'agriculture suisse et les aliments ainsi que les fourrages vendus dans notre pays restent exempts de génie génétique.

La majorité des denrées alimentaires exemptes de génie génétique

En 2011, les laboratoires cantonaux et les offices de protection des consommateurs ont prélevé en tout 596 échantillons alimentaires. Ceux-ci ont été analysés quant à la présence de composantes OGM. 105 de ces échantillons provenaient de denrées alimentaires de production biologique. Les analyses ont essentiellement porté sur des produits contenant du soja, du maïs et du riz.

Sur les 596 échantillons prélevés, 554 (93%) ne contenaient aucune part décelable d'OGM. Seuls 42 ont permis de déceler des éléments d'OGM. Un seul de ces échantillons positifs était issu de la production biologique.

Pour l'essentiel, les échantillons positifs ne contenaient que des traces d'OGM. 39 d'entre eux contenaient des éléments de variétés de maïs et de soja transgéniques autorisées ou tolérées en Suisse. Un échantillon de production biologique contenait lui aussi des éléments d'un OGM autorisé en Suisse. Des lignées d'OGM non autorisées en Suisse ont été détectées sur trois échantillons positifs de production conventionnelle, ce qui a conduit les autorités exécutives cantonales à prendre des mesures adéquates.